

D 250423-11

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 25 avril 2023

Sur convocation en date du 19 avril 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 avril 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira

Etaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Kévin CHATARD
 Rodolphe JACQUEMET a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
 Clément CEREIZE a donné pouvoir à Alexis MORAND
 Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**AVENANT TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE SUR L'AXE
 RIONDAZ DANS LE CADRE DU SCHEMA DE SECURITE ET DE MOBILITE DE
 VIRIAT**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux

Vu la réunion de la commission Déplacements doux du 12 octobre 2020 avec la présentation du projet voie verte, des pistes cyclables sur la commune et des maillages à étudier

Vu la délibération du 27 avril 2021 relative à la présentation de l'étude de sécurité et de mobilité

Vu la réunion de la commission Déplacements doux du 4 mai 2021 sur la présentation de l'avancement des projets de piste cyclable en cours

Vu la décision du Maire présentée au Conseil municipal du 22 juin 2021, concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'axe Moulin Riondaz au bureau d'étude Archigraph

Vu la réunion de la commission déplacements doux du 15 novembre 2021 relative à la présentation de l'APS du projet RIONDAZ dont le montant des travaux est estimé à 555 000 € HT soit 670 000 € TTC hors acquisition foncières

Vu l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » lancé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes le 15 décembre 2022 et son cahier des charges ;

Vu le dossier de candidature déposé par la Commune le 25 avril 2022 ;

Vu la délibération en date du 26 avril 2022 concernant le dossier de subvention pour l'appel à projet régional vélo Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement d'une piste cyclable sur l'axe structurant moulin Riondaz

Vu la réponse de M. le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes annonçant une aide maximale de l'État de 136 841 euros pour le projet ;

Vu la délibération en date du 27 septembre 2022 relative au projet de convention ayant pour objet de définir les modalités de versement du financement accordé dans le cadre du 5^{ème} appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » pour la réalisation d'une piste cyclable sécurisée sur le chemin du Moulin Riondaz

Vu le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre ARCHIGRAPH et l'avis de la commission voirie du 8 novembre 2022

Vu la délibération du 13 décembre attribuant au groupement EUROVIA/SOTRAPP le marché comprenant une tranche ferme dont le coût s'élève à 224 525.34€ HT soit 269 430.41€ TTC et 2 tranches optionnelles, la première pour la réalisation du tapis pour un montant de 118 800.81€ soit 142 560.97€, TTC et la deuxième pour la création de la piste cyclable du carrefour des Patales au Gymnase pour un montant de 226 434.60€ HT soit 271 721.52€ TTC

Les crédits de la tranche ferme ayant été inscrits au budget 2022, le marché a été notifié uniquement sur cette tranche.

Des travaux supplémentaires ont été demandés par la Commune pour prendre en compte les demandes des riverains exprimées lors de la permanence du 28 janvier 2023 :

- l'aménagement du carrefour au croisement chemin des Patales et chemin moulin Riondaz, pour un coût de 23 396.60 € HT
- une réfection de voirie située vers le plan d'eau pour un coût de 19 037.02 € HT

Avec quelques ajustements soit -217.92€, le montant total de l'avenant s'élève donc à 42 215.70 € HT soit 50 659 € TTC

Les ajustements demandés par le maître d'ouvrage ont engendré des avenants dont l'état récapitulatif est le suivant :

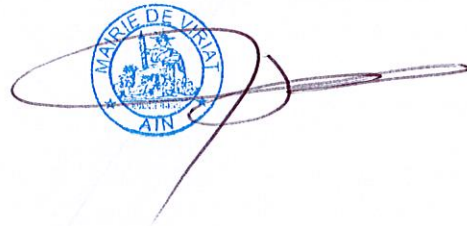
Entreprise	Description	Montant de l'avenant HT	Montant du marché initial HT	Nouveau marché HT
EUROVIA	Aménagement du carrefour chemin des Patales- Moulin Riondaz	23 396.60€	224 525.34€	266 741.04€
	tapis d'enrobé au Sud du croisement Liavoies	19 037.02€		
	Divers avenant négatif	-217.92		

Le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants s'élève désormais à 266 741.04 € HT soit 320 089.25 € TTC.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- valider les propositions d'avenants au marché de travaux initial selon le tableau récapitulatif indiqué ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mayor of Aïn C is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE AÏN C' and 'AIN C'. A red ink signature, which appears to be 'Bernard Perret', is written over the stamp and extends to the right.

